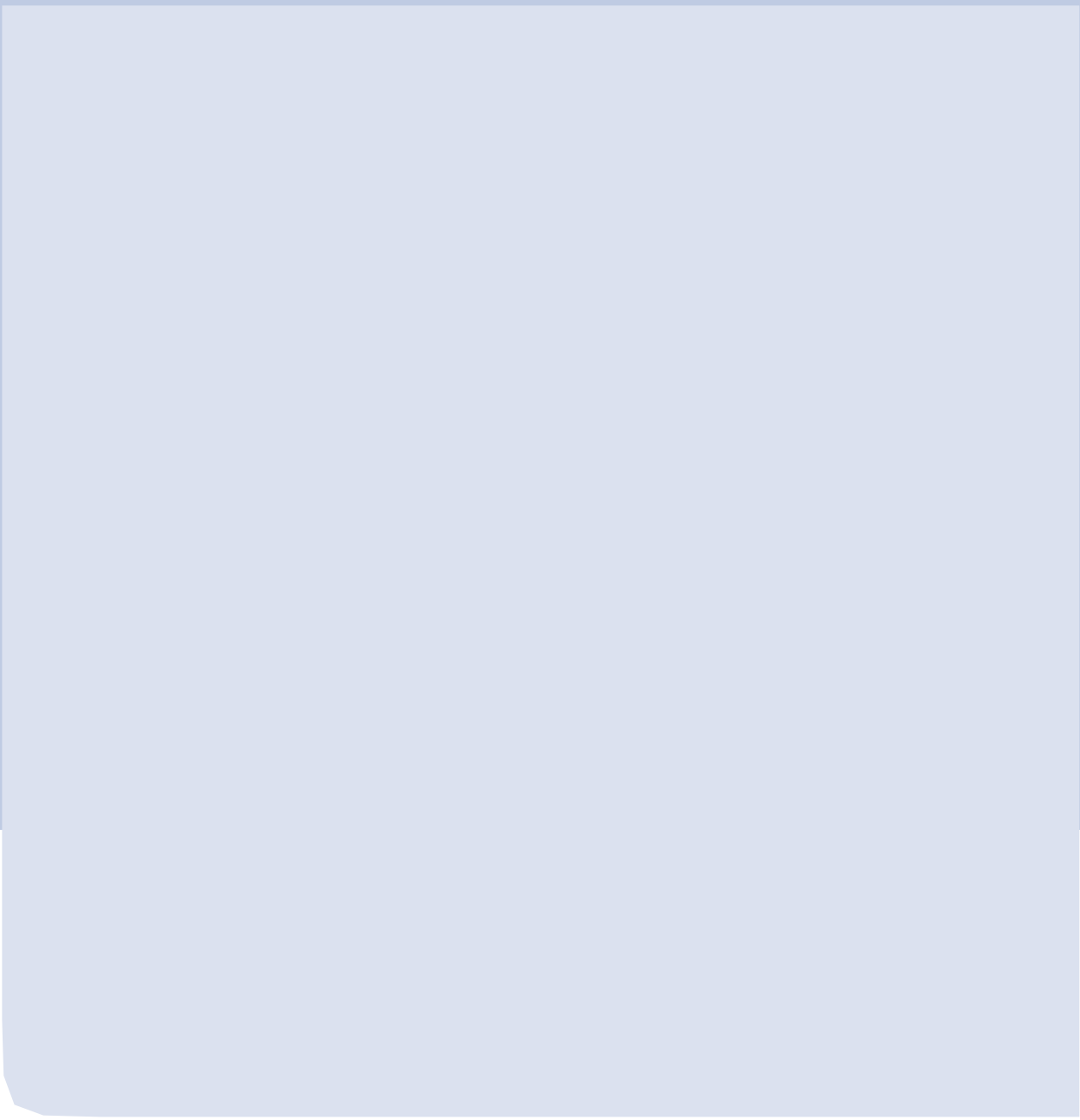


CHARTRE DES UNIVERSITÉS
POUR L'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG DE LA VIE
DANS L'ESPACE TRANSFRONTALIER
FRANCE / ESPAGNE / ANDORRE

Interreg
POCTEFA





PRÉAMBULE

La présente Charte a été préparée dans le cadre du projet européen 3L-Transversalis par un consortium de 9 établissements. Cette charte porte sur un enjeu majeur pour l'avenir de nos universités et de notre société : la formation tout au long de la vie.

Les universités européennes, depuis leur fondation voici près de 800 ans, ont été à la pointe de la recherche, ont favorisé le développement d'une société fondée sur la culture et la tolérance, et ont préparé les jeunes générations à leur rôle social et économique. Elles se sont également affirmées comme des institutions solides et capables de s'adapter qui, en développant leur rôle de façon constante, ont accompagné l'évolution des sociétés.

Au XXI^e siècle, alors que les avancées socio-économiques sont centrées sur le concept d'Europe de la connaissance, les universités d'Europe font face à de plus grandes attentes et de nouvelles demandes. Les citoyens européens ont besoin d'universités fortes, autonomes, réactives et inclusives, capables de proposer un enseignement et un apprentissage basés sur la recherche, de façon à répondre aux nombreux défis à venir. Ces défis sociaux et économiques sont générés en particulier par :

- La vitesse croissante de la mondialisation ;
- Le vieillissement démographique en Europe ;
- Le rythme rapide des changements technologiques.

Partout, ces développements ont un impact sur la société et les marchés du travail, et requièrent que l'on s'y adapte. Les universités représentent des acteurs clés dans ce processus d'adaptation.

Les réformes engagées ont préparé le terrain pour l'intégration de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces réformes ont eu pour objet de créer un espace européen pour l'enseignement supérieur et la recherche, et doivent à présent être consolidées et développées, afin de relever les défis de l'apprentissage tout au long de la vie. Malgré les bonnes pratiques existantes au sein des universités européennes pour faire face à des besoins d'apprentissage diversifiés, la terminologie en matière d'apprentissage tout au long de la vie couvre actuellement de nombreux concepts – comprenant à la fois l'éducation initiale pour groupes défavorisés, l'éducation continue et la formation pour diplômés qualifiés, et les possibilités d'enrichissement culturel après la retraite. Cette terminologie est largement sujette à interprétation, au niveau local, régional et national.

Il est important, pour que ces développements locaux et régionaux soient encadrés par un dialogue européen efficace, de mieux définir les concepts directeurs et les pratiques. De même, il importe de préciser et de clarifier de quelle manière la création d'une culture d'inclusion et de réactivité des universités européennes peut contribuer de façon spécifique aux objectifs de l'apprentissage tout au long de la vie.

Les universités font partie des institutions qui doivent répondre à cette question. Elles ont la capacité de proposer un enseignement supérieur basé sur la recherche aux étudiants concernés par l'apprentissage tout au long de la vie.

Actuellement, les sociétés européennes sont en passe d'ignorer un énorme vivier de potentiel humain. En élargissant l'accès à l'enseignement supérieur, il ne s'agit pas d'y admettre des étudiants moins qualifiés, mais plutôt de fournir à toutes les personnes en phase d'apprentissage la possibilité de tirer avantage de leur passage dans l'enseignement supérieur – et d'en faire bénéficier la société. Ceci signifie atteindre un plus large nombre d'apprenants, qui ont des motivations et des intérêts différents. Il faudrait dès lors non seulement offrir des programmes de développement professionnel adaptés à un marché du travail en pleine évolution, mais aussi répondre à la demande grandissante de possibilités de développement personnel, à travers l'enrichissement culturel que les universités offrent.

Cette impulsion en faveur du développement d'universités plus inclusives et plus réactives ne constitue pas un appel à la révolution, mais plutôt un appel en faveur d'une évolution. Il est souvent présumé que les prestations en matière d'apprentissage tout au long de la vie sont, par nature, différentes des prestations offertes aux étudiants au sens classique du terme. En réalité, le défi clé réside dans la mise en place de moyens pour offrir un large éventail de services éducatifs aux étudiants abordant l'université pour la première fois, ainsi qu'à un public qui retourne à l'université. De même, il s'agit d'assurer la continuité des possibilités d'apprentissage pour ces publics, tout au long de leur vie. Dans ce contexte, élargir le public d'apprenants devient la question stratégique principale, et les activités clés à développer consistent dès lors à établir des systèmes d'évaluation et de validation clairs pour toutes les formes d'acquis de l'expérience, ainsi qu'à proposer des programmes d'enseignement pertinents, créatifs et innovateurs.

Les universités, enfin, sont conscientes de la nécessité d'engager et de renforcer un dialogue avec la société en général – avec les organisations représentant les employeurs et les salariés. Consolider les partenariats à différents niveaux, avec une attention particulière portée au niveau territorial où les besoins sont plus vivement perçus et exprimés, semble être la meilleure façon de réaliser cet objectif.

La présente Charte a été rédigée sous forme d'engagements pris par les universités, lesquelles tiendront compte du développement et de l'intégration des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. Ceux-ci se doublent d'engagements correspondants, auxquels souscriront les gouvernements et les partenaires régionaux. L'objet de cette Charte consiste à soutenir les universités d'Europe dans le développement de leur rôle spécifique en tant qu'institutions d'apprentissage tout au long de la vie – ce qui constitue un pilier central pour l'Europe de la connaissance.

LES UNIVERSITÉS S'ENGAGENT À :

1. Intégrer les concepts d'accès élargi et d'apprentissage tout au long de la vie dans leurs stratégies institutionnelles.

Les universités prendront en compte l'apprentissage tout au long de la vie en tant qu'élément central de leur mission et de leur stratégie institutionnelle, et en tant que partie intégrante d'une définition élargie de l'excellence. La complexité des concepts de l'apprentissage tout au long de la vie doit être reconnue et explorée en tant qu'aspect clé du développement de la contribution des universités à une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

2. Proposer un enseignement et un apprentissage à une population d'apprenant diversifiée.

Les universités européennes répondront positivement à une demande diversifiée d'enseignement supérieur de haute qualité et tout au long de la vie. Cette demande provient d'un large public étudiant – comptant des étudiants diplômés de l'enseignement secondaire, des adultes en cours d'apprentissage, des professionnels cherchant à accroître leur potentiel professionnel.

Les universités européennes reconnaissent l'importante contribution qu'un corps étudiant au profil varié peut offrir au développement d'une culture du succès et de l'innovation au sein d'une institution, et plus largement au sein de la société. Les universités reconnaissent le besoin de réfléchir à la portée des interactions entre différentes catégories d'apprenants, et ce dans un environnement d'apprentissage fait de soutien et de réciprocité.

3. Adapter les programmes d'étude de façon à s'assurer qu'ils sont conçus pour augmenter la participation et attirer les adultes souhaitant retourner à l'université.

Des voies flexibles et transparentes d'apprentissage devront être mises en place pour toutes les personnes en phase d'apprentissage, de façon à ce qu'elles aient accès à l'enseignement supérieur sous ses différentes formes, et puissent y réussir. S'assurer que cette offre d'enseignement soit toujours de haute qualité relève d'une responsabilité essentielle des universités.

Les universités européennes reconnaissent la diversité des besoins de chaque personne en phase d'apprentissage, et conviennent de leur responsabilité d'adapter leurs programmes et de s'assurer que les résultats pertinents de l'apprentissage soient développés dans une perspective centrée sur l'apprenant. Les universités s'engagent également à jouer leur rôle dans la promotion d'une participation élargie et d'un enseignement continu.

4. Fournir des services d'orientation et de conseil appropriés.

Des services d'orientation et de conseil, qu'ils soient de type académique ou professionnel, devront être mis à disposition de tous les étudiants qualifiés, actuels et à venir, lorsque le besoin s'en fait sentir. Cette aide devra être pertinente pour les apprenants de tout âge, et de tout horizon social et culturel.

5. Reconnaître les acquis de l'expérience.

Il est essentiel que les universités développent des systèmes qui permettent d'évaluer et de reconnaître les acquis de l'expérience sous toutes leurs formes, afin de permettre à tous ceux qui en possèdent le potentiel de suivre un cursus d'enseignement supérieur. Cet aspect revêt une importance particulière pour l'apprentissage tout au long de la vie dans un contexte de mondialisation, où la connaissance est acquise sous diverses formes et en différents lieux.

6. Inscrire l'apprentissage tout au long de la vie dans une démarche favorisant la qualité.

Les universités d'Europe ont franchi des étapes importantes dans le développement d'une démarche interne de la qualité : elles sont à présent les premières responsables de la qualité de leurs prestations. Ce travail s'adaptera aux évolutions de l'apprentissage tout au long de la vie, de façon à s'assurer qu'un éventail approprié de services d'aide ciblés est offert à un public croissant et toujours plus diversifié d'apprenants.

7. Renforcer la relation entre recherche, enseignement et innovation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Les missions de recherche et d'innovation des universités peuvent être renforcées grâce aux stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. La contribution spécifique des universités à l'apprentissage tout au long de la vie devra être soutenue par la recherche. Les chercheurs devront également être reconnus comme de bons exemples d'apprenants tout au long de la vie, dont les besoins de formation évoluent constamment, et ce dans un contexte qui prend également en compte l'évolution des compétences requises par le marché du travail. Enfin, l'apprentissage tout au long de la vie peut être source de nouveaux sujets et méthodes de recherche.

8. Consolider les réformes afin de promouvoir un environnement d'apprentissage flexible et créatif pour tous les étudiants.

En créant les espaces européens de l'enseignement supérieur et de la recherche, les universités européennes se sont engagées dans la voie de réformes majeures, qui placent l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Les universités doivent maintenant exploiter le potentiel de ces réformes et des outils qu'elles offrent (ECTS, supplément au diplôme, références et lignes directrices pour l'évaluation de la qualité, cadres de certification, etc.), afin de promouvoir le développement d'un environnement créatif pour l'apprentissage tout au long de la vie – un environnement qui soit ouvert à une population plus diversifiée d'apprenants, et répondrait donc aux besoins sociétaux de modernisation de l'enseignement supérieur. Il est essentiel d'intégrer pleinement l'apprentissage tout au long de la vie à la mission des universités, afin d'améliorer le profil de créativité et d'innovation des institutions.

9. Développer des partenariats au niveau local, régional, national et international, afin de proposer des programmes attrayants et pertinents.

Proposer une offre d'éducation pertinente dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie ne peut être réalisé par les institutions seules. Si l'offre est conçue comme devant être réactive, flexible et innovante, il est indispensable de recourir à un éventail de partenariats structurés avec d'autres institutions éducatives, les employeurs, les organisations représentant les salariés (syndicats) – aussi bien qu'avec d'autres acteurs.

10. Servir de modèle d'institution d'apprentissage tout au long de la vie.

Les universités ne représentent pas seulement des prestataires en matière d'enseignement supérieur et de recherche, mais sont aussi elles-mêmes des employeurs importants. Potentiellement, elles peuvent donc servir de modèle au sein de la société, en offrant des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour leurs propres salariés – et ce, qu'ils appartiennent au personnel académique, administratif, technique ou auxiliaire. Les universités devront aussi se comporter comme des acteurs clés en prônant le développement d'une politique cohérente au sein des systèmes nationaux.

Fait à Perpignan, le 3 juillet 2018.

Annexe : Liste des établissements de l'enseignement supérieur européen, consultés lors du processus d'élaboration de la présente Charte.

- **Université de Perpignan Via Domitia**
- **Universitat de Girona**
- **Universitat de Lleida**
- **Universidad de Zaragoza**
- **Université de Toulouse 2 Jean Jaurès**
- **Université de Toulouse 3 Paul Sabatier**
- **Instituto Mecanica Herramienta – Université du Pays Basque**
- **Université de Pau et des Pays de l'Adour**
- **Universitat d'Andorra**

Titre du projet : EFA162/16/LLL-TRANSVERSALIS - LIFE LONG LEARNING - TRANSVERSALIS

Axe 5-Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires
8e-Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune

OE9-Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi.